



# Constitution et adressage des fichiers de facturation B2

*Version* 1.4

*Date* 11/01/2012

*Référence* ETS-DT-002

*Information* RESTREINTE

*Etat* REFERENCE

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle) du présent ouvrage, quel que soit le support utilisé, doit être soumise à l'accord écrit préalable du GIE SESAM-Vitale.

Il en est de même pour sa traduction, sa transformation, son adaptation ou son arrangement, quel que soit le procédé utilisé.

**Tout manquement à ces obligations constituerait un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, susceptible d'entraîner des sanctions pour l'auteur du délit.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>PRINCIPES DE CONSTITUTION D'UN FICHIER B2.....</b>	<b>5</b>
2.1	LES DONNEES DE LA NORME B2.....	5
2.2	LES REGLES DE CONSTITUTION DES FICHIERS B2 .....	6
2.2.1	<i>La structure Fichier / Lot / Factures.....</i>	<i>6</i>
2.2.2	<i>Regroupement des factures (Type 2) en lot (Type 1) .....</i>	<i>6</i>
2.2.3	<i>Regroupement des lots (Type 1) en fichier (Type 000).....</i>	<i>8</i>
<b>3</b>	<b>L'ACQUISITION DES DONNEES D'ADRESSAGE A PARTIR DU SUPPORT DE DROITS.....</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>ILLUSTRATION FONCTIONNELLE DE LA CINEMATIQUE GENERALE.....</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>EXEMPLES DE CONSTITUTION DE FICHIERS B2.....</b>	<b>11</b>
5.1	EXEMPLE N°1 : POUR LE REGIME 01 (REGIME GENERAL).....	11
5.2	EXEMPLE N°2 : POUR LE REGIME 02 (REGIME AGRICOLE).....	12
5.3	EXEMPLE N°3 : POUR LE REGIME 03 (RSI) .....	13
5.4	EXEMPLE N°4 : POUR LE REGIME 91 (MGEN) .....	14
5.5	EXEMPLE N°4 : POUR LE REGIME 99 (SLM).....	15

---

# 1

## Préambule

Pour les régimes d'AMO, les concepts de caisse / centre gestionnaire d'une part et d'organisme destinataire / centre informatique d'autre part permettent de distinguer au niveau organisationnel, les organismes finaux en charge du traitement des factures électroniques (concept de caisse / centre gestionnaire) des organismes récepteurs de flux (concept d'organismes destinataires / centre informatique). Le «découpage» organisationnel sur la base de ces données relève d'un choix propre à chaque régime.



### **Par exemple :**

Pour le régime général, il y a «adéquation» entre la caisse gestionnaire et l'organisme destinataire. Il n'y a pas d'utilisation de la donnée centre gestionnaire.

Pour la MSA, à un organisme destinataire correspondent 2 caisses gestionnaires (distinction entre salariés agricoles et non salariés). Il n'y a pas d'utilisation de la donnée centre gestionnaire.

Toutefois, quel que soit le découpage retenu par les régimes, les règles de constitution des fichiers de factures B2 véhiculés en messagerie sécurisée SMTP, s'appuient sur des règles communes de structure.

## 2 Principes de constitution d'un fichier B2

### 2.1 Les données de la norme B2

Les champs **code grand régime**, **code caisse gestionnaire**, **code centre gestionnaire**, **code organisme destinataire** et **code centre informatique** sont prévus dans les fichiers de facturation en norme B2.

Ci-après, des extraits de la norme B2 disponible sous :

<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/documentation-technique/norme-b2/index.php>

#### Type 2 Niveau Facture

TYPE 2 : DEBUT FACTURE – NORME CP (établissements publics et privés)					
- Code Grand Régime	49-50		2	O	A prendre sur l'attestation de droits, la carte Vitale ou la prise en charge. Voir codification annexe 2
- N° caisse gestionnaire	51-53		3	O	A prendre sur l'attestation de droits, la carte Vitale ou la prise en charge. Voir codification annexe 3
- N° centre gestionnaire	54-57		4	O	A prendre sur l'attestation de droits, la carte Vitale ou la prise en charge. Pour le <b>RSI</b> : cadrage du numéro de centre à gauche, le 4 <sup>ème</sup> caractère doit être renseigné par un 0 en position 57

#### Type 1 Niveau Lot

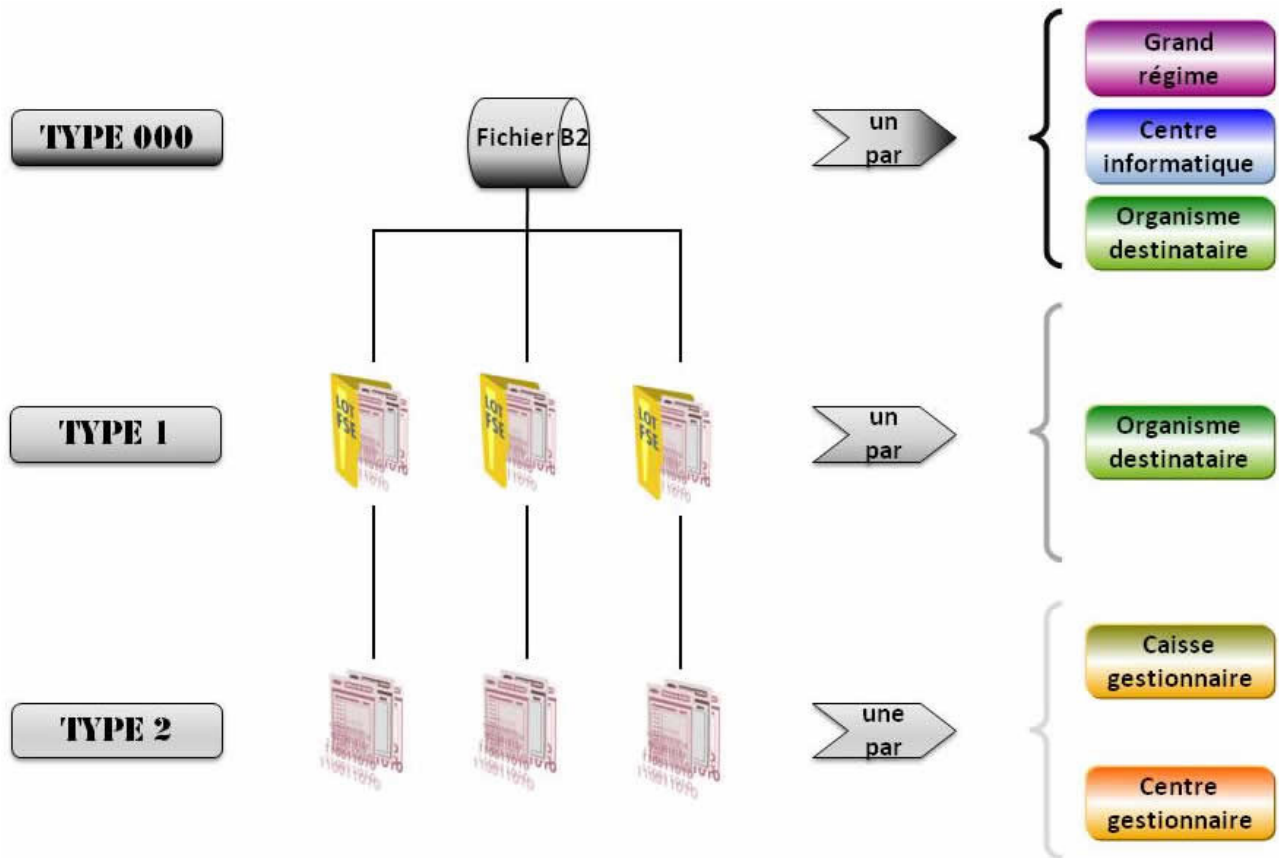
TYPE 1 : DEBUT LOT - TOUTES NORMES					
INFORMATIONS	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE DES RUBRIQUES
		A	N		
- N° d'organisme destinataire	17-19		3	O	Indiquer le numéro d'organisme auquel est adressé le lot de factures. (Codification annexe 3).

#### Type 000 Niveau Fichier

TYPE 000 : DEBUT FICHER - TOUTES NORMES					
INFORMATIONS	POSITIONS	LONGUEUR		PRESENCE	CONSIGNES DE SAISIE DES RUBRIQUES
		A	N		
- Type de destinataire	26-27	2		O	Valeurs : Voir annexe 1.
N° de destinataire	28-41		14	O	Constitué par : 1- six 0 (zéro) 2- le code Grand régime : 2 car. Annexe 2 3- le code centre informatique : 3 car. Annexe 3 : à prendre en compte, quelle que soit la version de normes B2 utilisée. 4- identification complémentaire : 3 car égal à la valeur du n° d'organisme destinataire du type 1 position 17-19.]

## 2.2 Les règles de constitution des fichiers B2

### 2.2.1 La structure Fichier / Lot / Factures



Les fichiers B2 doivent respecter les règles de constitution ci-après.

### 2.2.2 Regroupement des factures (Type 2) en lot (Type 1)

#### Règle n°1

Regroupement des factures en lots pour un même **code organisme destinataire** d'un même **code grand régime**.

#### Règle n°2

Le **code organisme destinataire** d'un lot est déterminé à partir des données :

- couple (**code grand régime** – **n° de caisse gestionnaire**),
- ou triplet (**code grand régime** – **n° de caisse gestionnaire** – **n° de centre gestionnaire**).

Le tableau ci-après issu du Cahier des Charges Editeurs SESAM-Vitale V1.40 précise les cas d'utilisation d'un **couple** ou d'un **triplet** ainsi que les règles de détermination de l'organisme destinataire :

<b>Couple ou Triplet ?</b>	<i>Régimes</i>	<i>Code régime</i>	<i>REGLE DE DETERMINATION DE L'ORGANISME DESTINATAIRE</i>
<i>Couple</i>	<i>Régime général</i>	<i>01</i>	<b>Le code organisme destinataire est identique au code caisse gestionnaire</b>
<i>Couple</i>	<i>RATP</i>	<i>05</i>	
<i>Couple</i>	<i>ENIM</i>	<i>06</i>	
<i>Couple</i>	<i>Régime minier</i>	<i>07</i>	
<i>Couple</i>	<i>CNMSS</i>	<i>08</i>	
<i>Couple</i>	<i>CRPCEN</i>	<i>10</i>	
<i>Couple</i>	<i>Assemblée Nationale</i>	<i>14</i>	
<i>Couple</i>	<i>Sénat</i>	<i>15</i>	
<i>Couple</i>	<i>Port Autonome de Bordeaux</i>	<i>16</i>	
<i>Couple</i>	<i>CAVIMAC</i>	<i>90</i>	
<i>Couple</i>	<i>MGPTT</i>	<i>92</i>	
<i>Couple</i>	<i>MNH</i>	<i>95</i>	
<i>Couple</i>	<i>Régime Agricole</i>	<i>02</i>	<i>Si le code de la caisse gestionnaire est de type XX5, le code de l'organisme destinataire est XX1. Sinon le code de l'organisme destinataire est identique au code caisse gestionnaire.</i>
<i>Couple</i>	<i>CPRPSNCF</i>	<i>04</i>	<i>Le code organisme destinataire est toujours égal à 110</i>
<i>Couple</i>	<i>CCIP</i>	<i>12</i>	<i>Le code organisme destinataire est toujours égal à 001</i>
<i>Triplet</i>	<i>MGEN</i>	<i>91</i>	<i>Si le code de la caisse gestionnaire est égal à 751 et le code centre gestionnaire est égal à 0501, le code de l'organisme destinataire est 999. Sinon le code de l'organisme destinataire est identique au code caisse gestionnaire.</i>
<i>Triplet</i>	<i>MGP</i>	<i>93</i>	<i>Si le code de la caisse gestionnaire est égal à 751, 781, 911, 921, 931, 941 ou 951, le code de l'organisme destinataire est identique au code centre gestionnaire. (*) Sinon le code de l'organisme destinataire est identique au code caisse gestionnaire</i>
<i>Triplet</i>	<i>MFP</i>	<i>94</i>	<i>Si le code de la caisse gestionnaire est égal à 751, 781, 911, 921, 931, 941 ou 951 et code centre gestionnaire est égal à 0511, le code de l'organisme destinataire est 514.</i> <i>Si le code de la caisse gestionnaire est égal à 751, 781, 911, 921, 931, 941 ou 951 et code centre gestionnaire est différent de 0511, le code de l'organisme destinataire est identique au code centre gestionnaire. (*)</i> <i>Sinon le code de l'organisme destinataire est identique au code caisse gestionnaire.</i>

Triplet	MNAM	96	Si le code de la caisse gestionnaire est égal à 751, 781, 911, 921, 931, 941 ou 951, le code de l'organisme destinataire est 751.  Sinon le code de l'organisme destinataire est identique au code caisse gestionnaire.
Triplet	RSI	03	Pour ces 2 codes grands régimes, utiliser la <a href="#">table des organismes destinataires (TOD)</a> disponible sur le site Internet du GIE SESAM-Vitale ( <a href="http://www.sesam-vitale.fr/editeurs/orgdest_telechargement.asp">http://www.sesam-vitale.fr/editeurs/orgdest_telechargement.asp</a> ).
Triplet	Sections locales mutualistes	99	

(\*) Tronquer le premier octet du code centre gestionnaire, les 3 octets significatifs sont les 3 derniers.

### 2.2.3 Regroupement des lots (Type 1) en fichier (Type 000)

#### Règle n°3

Un fichier B2 comporte un ensemble de **lots** adressés à un même **organisme destinataire** d'un même **code grand régime**.

#### Règle n°4

Le numéro de destinataire de fichier B2 mentionné dans le type 000 (positions 26-41 du type 000) est constitué des éléments suivants :

- **Type de destinataire** (Cf. annexe 1 de la norme B2 – Exemple MA, CP, SR, etc.).
- **Six 0** (zéros).
- **Code grand régime** : 2 car. : (Cf. Annexe 2 de la norme B2).
- **Code Centre informatique** : 3 car. : Lorsque le fichier B2 est véhiculé en messagerie SMTP, cette donnée peut être valorisée avec la donnée présente en table des organismes destinataires ou à **000**.
- **Code organisme destinataire** : 3 car. : Cf. règles 1 et 2 précédentes (Valeur identique aux données Code organisme destinataire des lots du fichier).

### 3 L'acquisition des données d'adressage à partir du support de droits

Sur les supports de droits carte Vitale, CDR ou attestation papier, on trouve les informations suivantes :

- **Code Grand Régime** (2 caractères correspondant dans le fichier remonté par l'API de lecture de la carte Vitale à la zone <amo> <codeRegime>).
- **N° Caisse Gestionnaire** (3 caractères correspondant dans le fichier remonté par l'API de lecture de la carte Vitale à la zone <amo> <caisse>).
- **N° Centre Gestionnaire** (4 caractères correspondant dans le fichier remonté par l'API de lecture de la carte Vitale à la zone <amo> <centreCarte>).



**Nota** : Pour certains régimes, la donnée **centre gestionnaire** n'intervient pas dans les règles de détermination des données d'adressage des factures (Cf. règles 1 et 2 précédentes).

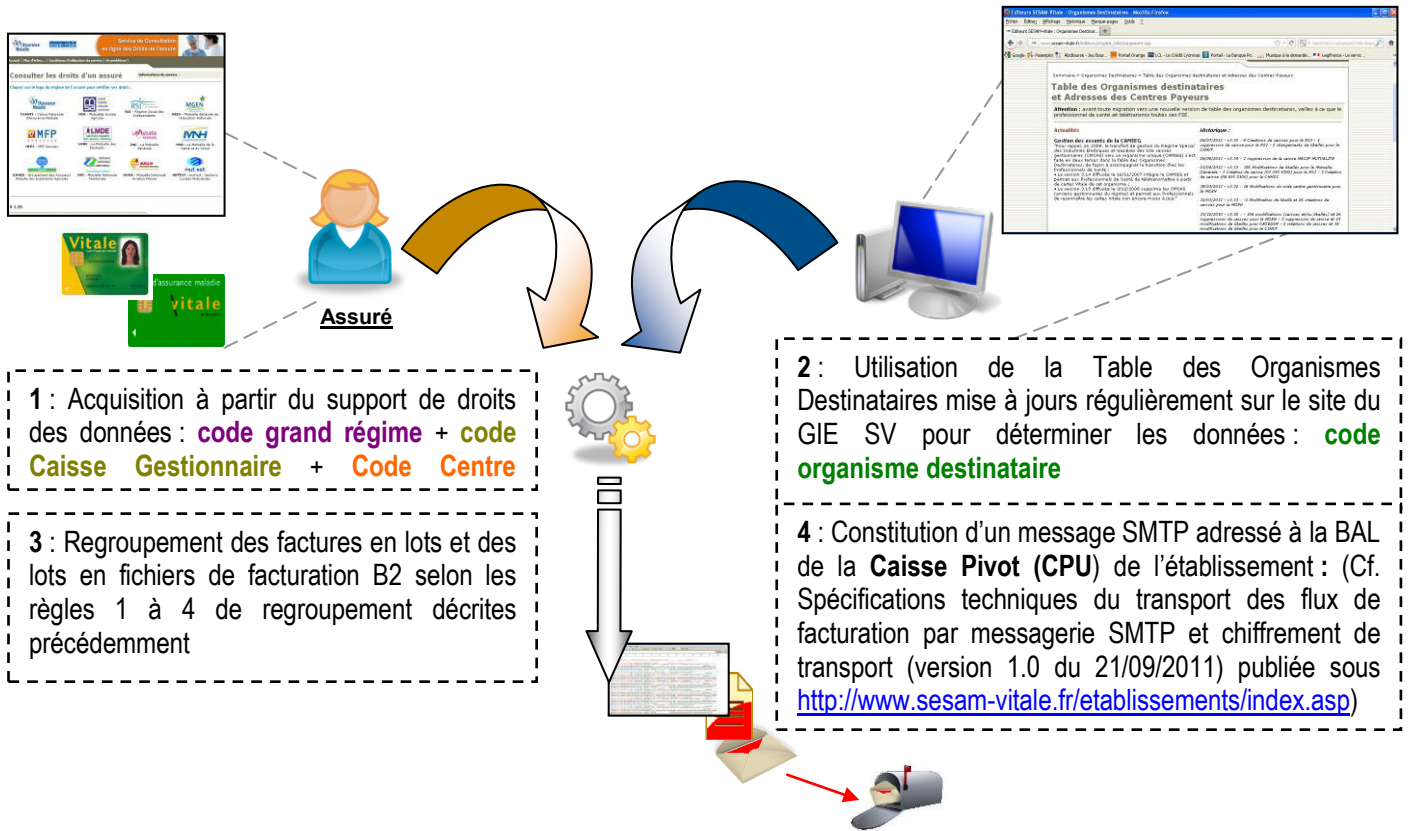
C'est par exemple le cas du régime général pour lequel la valeur de la donnée «centre gestionnaire» dans la table des organismes destinataires est valorisée à 0.

En revanche, dans les cartes Vitale des assurés du régime général, la donnée appelée Centre Gestionnaire peut être valorisée avec une valeur non nulle. C'est le cas par exemple du régime général pour lequel la valeur en carte correspond à un n° de centre de paiement.



**Nota** : Même si pour certains régimes la donnée centre gestionnaire n'entre pas dans les règles de détermination des données d'adressage des lots et des fichiers B2, la valeur de la donnée Centre Gestionnaire acquise à partir du support de droits doit être systématiquement indiquée dans la facture B2 en position 54 à 57 du type 2.

# 4 Illustration fonctionnelle de la cinématique générale



**Nota :** L'illustration ne présume pas des traitements et de leur enchaînement pour constituer les fichiers B2.

## 5 Exemples de constitution de fichiers B2<sup>1</sup>

### 5.1 Exemple n°1 : Pour le régime 01 (Régime Général)

code régime	caisse gestionnaire	centre gestionnaire	libellé	organisme destinataire	code centre informatique
01	271	0	EVREUX	271	001'
01	281	0	CHARTRES	281	008'
01	291	0	BREST	291	018'
01	292	0	QUIMPER	292	018'
01	301	0	NIMES	301	002'
01	311	0	TOULOUSE	311	002'
01	321	0	AUCH	321	002'
01	331	0	BORDEAUX	331	005'
01	341	0	BEZIERS	341	002'
01	351	0	RENNES	351	018'
01	361	0	CHATEAURoux	361	008'
01	371	0	TOURS	371	008'
01	381	0	GRENOBLE	381	025'
01	382	0	VIENNE	382	016'
01	391	0	LONS LE SAUNIER	391	010'
01	401	0	MONT DE MARSAN	401	005'
01	411	0	BLOIS	411	008'
01	421	0	ROANNE	421	016'
01	422	0	ST ETIENNE	422	016'
01	431	0	LE PUY	431	016'

Pour le régime général, le couple (Code Grand Régime ; Code Caisse Gestionnaire) acquis à partir du support de droits, permet de déterminer la donnée code organisme destinataire.



#### Exemples :

Au couple (01 ; 341), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 341.

Au couple (01 ; 361), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 361.

#### 2 fichiers B2 doivent donc être constitués de la façon suivante :

1. (Type 000) Un fichier pour CP 000000 01 000 341 (type 000) avec :
  - (Type 1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 341 avec :
    - (Type 2) avec la facture n°1 pour 01 341 000
    - ...
2. (Type 000) Un fichier pour CP 000000 01 000 361 (type 000) avec :
  - (Type 1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 361 avec :
    - (Type 2) avec la facture n°1 pour 01 361 000
    - ...

<sup>1</sup> Des espaces sont volontairement insérés entre les données dans les exemples pour faciliter l'illustration. Bien entendu, ils ne doivent pas être reproduits dans les fichiers générés.

## 5.2 Exemple n°2 : Pour le Régime 02 (Régime Agricole)

code régime	caisse gestionnaire	centre gestionnaire	libellé	organisme destinataire	code centre informatique
02	375	0	TOURS	371	411'
02	372	0	TOURS	372	411'
02	381	0	GRENOBLE	381	381'
02	385	0	GRENOBLE	381	381'
02	382	0	GRENOBLE	382	381'
02	391	0	LONS LE SAUNIER	391	541'
02	395	0	LONS LE SAUNIER	391	541'
02	401	0	MONT DE MARSAN	401	641'
02	405	0	MONT DE MARSAN	401	641'
02	411	0	BLOIS	411	411'
02	415	0	BLOIS	411	411'
02	412	0	BLOIS	412	411'
02	421	0	SAINT PRIEST EN JAREZ	421	381'
02	425	0	SAINT PRIEST EN JAREZ	421	381'
02	431	0	LE PUY	431	381'
02	435	0	LE PUY	431	381'
02	441	0	NANTES	441	441'
02	445	0	NANTES	441	441'
02	442	0	NANTES	442	441'

Pour le régime agricole (MSA et GAMEX), le couple (Code Grand Régime ; Code Caisse Gestionnaire) acquis à partir du support de droits, permet de déterminer la donnée code organisme destinataire.



### Exemples :

Au couple (02 ; 411) (assuré MSA), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 411.

Au couple (02 ; 415) (assuré MSA), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 411.

Les factures pour les 2 assurés MSA peuvent être regroupées dans un même lot d'un même fichier B2 (même organisme destinataire et même centre informatique).

Au couple (02 ; 412) (assuré GAMEX), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 412.

Les factures des assurés du Gamex sont regroupées dans des lots dédiés (le n° d'organisme destinataire étant différent des 2 précédents).

### 2 fichiers B2 doivent être constitués de la façon suivante :

- (Type 000) Un fichier pour MA 000000 02 000 411 (fichier vers la MSA) avec :
  - (Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 411 avec :
    - (Type 2) la facture n°1 pour 02 411 000
    - (Type 2) la facture n°2 pour 02 415 000
    - ...

2. (Type 000) Un fichier pour **MA 000000 02 000 412** (fichier vers le **GAMEX**) avec :

(Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire **412** avec :

– (Type 2) la facture n°1 pour **02 412 000**

– ...

### 5.3 Exemple n°3 : Pour le Régime 03 (RSI)

code régime	caisse gestionnaire	centre gestionnaire	libellé	organisme destinataire	code centre informatique
03	39	3100	S.A.M.S.I. RADIANCE (PICARDIE)	126	001'
03	39	3200	S.I.M.S.A. MUTUELLE ACTION (PI)	127	001'
03	41	1100	R.A.M. (DU POITOU ET DES CHAR)	128	002'
03	41	1200	R.A.M. (POITOU CHARENTES)	128	002'
03	41	1300	R.A.M. (POITOU CHARENTES)	128	002'
03	41	3200	U.M.T.N.S. RADIANCE (POITOU C)	131	002'
03	41	4100	MUTUELLE S.M.I.P. (POITOU CHA)	132	002'
03	41	5400	MUTUELLE DE LA VIENNE (POITC)	133	002'
03	41	5500	MUTUELLE ARTS & METIERS (PO)	134	002'
03	43	1100	R.A.M. (PROVENCE)	135	002'
03	43	1200	R.A.M. (PROVENCE)	135	002'
03	43	1300	R.A.M. (PROVENCE)	135	002'
03	43	4300	LES MUTUELLES DU SOLEIL (PR)	138	002'
03	43	5100	M.P.C.A. (PROVENCE)	139	002'
03	43	5200	PROVENCE MUTUALITE (PROVEN)	140	002'
03	43	5300	M.C.M. LES MUTUELLES DU SOL	141	002'
03	45	1100	R.A.M. (RHONE)	142	002'
03	45	3200	LMRA RADIANCE (RHONE)	143	002'
03	45	3300	MUCIREL/MUTUELLES PRESENC	144	002'

Pour le RSI, le triplet (Code Grand Régime ; Code Caisse Gestionnaire ; Code Centre Gestionnaire) acquis à partir du support de droits, permet de déterminer la donnée code organisme destinataire à partir de la table du GIE SV.



#### Exemples :

Au triplet (03 ; 041 ; 1100), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire **128**.

Au triplet (03 ; 041 ; 1200), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire **128**.

Au triplet (03 ; 041 ; 1300), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire **128**.

Au triplet (03 ; 041 ; 3200), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire **131**.

#### 2 fichiers B2 doivent être constitués de la façon suivante :

1. (Type 000) Un fichier pour **SR 000000 03 000 128** (type 000) avec :

(Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire **128** avec :

– (Type 2) la facture n°1 pour **03 041 1100**

– (Type 2) la facture n°2 pour **03 041 1200**

- (Type 2) la facture n°3 pour 03 041 1300
- ...
- 2. (Type 000) Un fichier pour SR 000000 03 000 131 (type 000) avec :
  - (Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 131 avec :
    - (Type 2) la facture n°1 pour 03 041 3200
    - ...

## 5.4 Exemple n°4 : Pour le Régime 91 (MGEN)

code régime	caisse gestionnaire	centre gestionnaire	libellé	organisme destinataire	code centre informatique
91	681	506	MGEN COLMAR	681	007'
91	682	506	MGEN MULHOUSE	682	007'
91	691	506	MGEN LYON	691	007'
91	692	506	MGEN VILLEFRANCHE / SAONE	692	007'
91	701	506	MGEN VESOUL	701	007'
91	711	506	MGEN MACON	711	007'
91	721	506	MGEN LE MANS	721	007'
91	731	506	MGEN CHAMBERY	731	007'
91	741	506	MGEN ANNECY	741	007'
91	751	501	MGEN S.E.M. (Etranger)	999	007'
91	751	506	MGEN PARIS	751	007'
91	761	506	MGEN DIEPPE	761	007'
91	762	506	MGEN ELBEUF	762	007'
91	763	506	MGEN LE HAVRE	763	007'
91	764	506	MGEN ROUEN	764	007'
91	771	506	MGEN MELUN RUBELLES	771	007'
91	781	506	MGEN VERSAILLES	781	007'
91	791	506	MGEN NIORT	791	007'
91	801	506	MGEN AMIENS	801	007'

Pour la MGEN, le triplet (Code Grand Régime ; Code Caisse Gestionnaire ; Code Centre Gestionnaire) acquis à partir du support de droits, permet de déterminer la donnée code organisme destinataire.



### Exemples :

Au triplet (91 ; 741 ; 0506), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 741.

Au triplet (91 ; 751 ; 0506), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 751.

Au triplet (91 ; 751 ; 0501), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 999.

### 3 fichiers B2 doivent être constitués de la façon suivante :

1. (Type 000) Un fichier pour SM 000000 91 000 741 (type 000) avec :
  - (Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 741 avec :
    - (Type 2) la facture n°1 pour 91 741 0506
    - ...
2. (Type 000) Un fichier pour SM 000000 91 000 751 (type 000) avec :
  - (Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 751 avec :

- (Type 2) la facture n°1 pour 91 751 0506
  - ...
3. (Type 000) Un fichier pour SM 000000 91 000 999 (type 000) avec :
- (Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 999 avec :
- (Type 2) la facture n°1 pour 91 751 0501
  - ...

## 5.5 Exemple n°5 : Pour le Régime 99 (SLM)

code régime	caisse gestionnaire	centre gestionnaire	libellé	organisme destinataire	code centre informatique
99	421	604	MMI LILLE	15 002'	
99	421	617	SMERRA Roanne	44 007'	
99	422	601	LMDE Saint Etienne	423 044'	
99	422	617	SMERRA Saint Etienne	46 007'	
99	441	601	LMDE Nantes	444 044'	
99	441	613	MUTAME NANTES	443 087'	
99	441	617	SMEBA Nantes	442 074'	
99	451	601	LMDE Orleans	452 044'	
99	451	617	SMECO Orleans	47 007'	
99	491	601	LMDE Angers	494 044'	
99	491	617	SMEBA Angers	492 074'	
99	492	601	LMDE Cholet	496 044'	
99	492	617	SMEBA Cholet	493 074'	
99	501	601	LMDE Saint Lo	502 044'	
99	501	617	SMENO Saint Lo	503 129'	
99	511	601	LMDE Reims	511 044'	
99	511	617	MGEL Reims	512 138'	
99	521	601	LMDE Chaumont	522 044'	
99	531	601	LMDE Laval	533 044'	

Pour les SLM, le triplet (Code Grand Régime ; Code Caisse Gestionnaire ; Code Centre Gestionnaire) acquis à partir du support de droits, permet de déterminer la données code organisme destinataire à partir de la table du GIE SV.



### Exemples :

Au triplet (99 ; 511 ; 0601) (Assuré de la LMDE de Reims), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 511.

Au triplet (99 ; 511 ; 0617) (Assuré de la MGEL de Reims), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 512.

Au triplet (99 ; 561 ; 0617) (Assuré de la SMEBA de Vannes), acquis à partir du support de droits (carte Vitale ; CDR, attestation, etc.) correspond dans la table du GIE SV, le n° d'organisme destinataire 562.

### 3 fichiers B2 doivent être constitués de la façon suivante :

1. (Type 000) Un fichier pour SM 000000 99 000 511 (type 000) avec :
 

(Type1) Lot n°001 pour l'organisme destinataire 511 avec :

  - (Type 2) la facture n°1 pour 99 511 0601
  - ...

2. **(Type 000)** Un fichier pour **SM 000000 99 000 512** (type 000) avec :  
**(Type1)** Lot n°001 pour l'organisme destinataire **512** avec :
  - **(Type 2)** la facture n°1 pour **99 511 0617**
  - ...
3. **(Type 000)** Un fichier pour **SM 000000 99 000 562** (type 000) avec :  
**(Type1)** Lot n°001 pour l'organisme destinataire **562** avec :
  - **(Type 2)** la facture n°1 pour **99 561 0617**
  - ...